CONVOCATION

L'an deux mil treize et le 09 février, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour vendredi 15 février 2013 à 20h00, salle de la mairie.

Le Maire,

Séance du 15 février 2013

L'an deux mille treize, le quinze février à 20h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

<u>Présents</u>: M. Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, M. Daniel PODETTI, Mme Evelyne GRAVEY, M. Olivier BERTRAND, M. Alain BUJADOUX, M. Jacques GALLAND.

<u>Absents</u>: M. Roland GALLAND, M. Pascal REDON, M. Jean-Bernard HERITEAU, M. Vincent LAVERGNE a donné pouvoir à Olivier BERTRAND

M. Daniel PODETTI est désigné secrétaire de séance.

Approbation des CR du 22 novembre 2012 :

Monsieur BUJADOUX souhaiterait modifier la partie concernant le coq de l'église dans la partie questions diverses. Au lieu de lire « L'association fera un don à la commune pour le supplément de prestation sur le coq », il faut lire l'association paiera à l'entreprise Heur'Tech le supplément de prestation et fera un don à la commune du montant du coq de base.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Monsieur DUMONTANT demande une modification dans le déroulement de la séance. En questions diverses, il est prévu que Mme Delphine CIAVALDINI présente son association et ses projets. Afin de lui permettre de ne pas assister à la réunion dans son intégralité, Monsieur DUMONTANT propose de lui laisser la parole avant l'ordre du jour de la séance pour qu'elle expose son projet.

Le Conseil Municipal est d'accord.

<u>Présentation des projets de l'association « FEYDRA TONNERRE »:</u>

L'association « FEYDRA TONNERRE », dont le siège social est Chez Taverne, sur la Commune, a plusieurs projets dont les suivants :

- Compagnie de théâtre

La compagnie est inscrite à la scène nationale. L'association a demandé un subvention FACT (Fonds d'Actions culturelles territorialisées) par le Pays Combraille en Marche. Afin de bénéficier de ces fonds, la compagnie doit mener une action sur le territoire du Pays. Mme CIAVALDINI demande s'il serait possible de programmer une représentation à Saint Silvain courant 2013. Le souhait de Mme CIAVALDINI est de développer un maximum d'actions sur la commune.

Le Conseil Municipal est d'accord pour accueillir la compagnie pour une représentation.

- Exposition dans l'église de Saint Silvain Bellegarde

Mme CIAVALDINI souhaiterait créer une installation monumentale, dans l'entrée de l'église, en treillis soudé et autres matériaux. Ce projet ne pourra être réalisé qu'en 2014 afin de réunir les fonds nécessaires. Elle évalue le budget à 20 000 €.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection mais rappelle que l'utilisation de l'église est soumise à autorisation du propriétaire (la commune) mais aussi de l'affectataire (l'Eglise).

L'Abbé MORIN, qui a été informé de ce projet, demande que l'artiste fasse une demande écrite auprès de ses services en précisant les dates du projet. De plus, il souhaiterait aussi que ce projet ne nuisse pas à la continuité de la pratique du culte, qu'il n'ait pas de caractères blasphématoires ou provocateurs envers l'Eglise catholique, que l'association prenne une assurance couvrant les risques et qu'il y ait une remise en ordre après démontage de l'installation.

Objet: Attribution travaux installation campanaire

Monsieur le Maire présente les 3 propositions ainsi que le rapport d'analyse des offres relatif aux travaux d'installation campanaire dans le clocher.

l'entreprise BODET : 7 309 € HT
 L'entreprise BROUILLET : 6 098 € HT
 L'entreprise CHOMEL : 4 509 € HT

L'architecte a placé, dans son analyse des offres, l'entreprise BODET n°1.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas suivre le choix de l'architecte et de soumissionner avec l'entreprise la moins chère car c'est elle qui a effectué les travaux d'installation du paratonnerre sur le clocher.

Le Conseil demande à ce que les travaux soient terminés pour le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire rappelle que l'assurance indemnise la commune à hauteur de 75% les travaux de réparation des cloches.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Don à la Commune

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association St Silvain 2000 qui souhaite faire don à la commune du prix du coq installé sur le clocher.

Il remercie l'association et indique qu'il aurait préféré un don à la fondation du patrimoine car cette dernière double le montant des dons.

Il demande si le Conseil Municipal est d'accord pour accepter ce don de 897 €.

Aucune objection n'est émise.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet: Vote des comptes administratifs et de gestion

Les comptes administratifs sont présentés par S.PINGUET, 1ère adjointe. Un tableau récapitulatif de chaque Compte Administratif est remis à l'ensemble des Conseillers présents. Ces comptes sont identiques à ceux de la trésorerie. Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Prévision : 259 367.00 €	Prévision : 196 514.00 €
	Réalisé : 108 074.34 €	Réalisé : 29 401.50 €
Danathan	Prévision : 259 367.00 €	Prévision : 196 514.00 €
Recettes	Réalisé : 200 310.94 €	Réalisé : 99 477.09 €

Pour	Contre	Abstention
5	0	2
		O. BERTRAND
		V. LAVERGNE

Budget atelier

	Fonctionnement	Investissement
Dénamas	Prévision : 7 073.00 €	Prévision : 14 791.00 €
Dépenses	Réalisé : 5 000.68 €	Réalisé : 0.00 €
Recettes	Prévision : 7 073.00 €	Prévision : 14 791.00 €
	Réalisé : 4 614.24 €	Réalisé : 3 686.00 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Objet : Affectation des résultats

Budget principal

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2012 : 92 236.60 € Résultat antérieur reporté (2011) : 18 965.03 €

Total à affecter : 111 201.63 € (Excédent)

Affectation de cet excédent de fonctionnement sera reportée comme suit, au budget 2013 :

- en section de fonctionnement au compte 002 : 56 344.41 €
- en section d'investissement au compte 1068 : 54 857.22 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2012 : +70~075.59 € Résultat antérieur reporté (2011) : -52~686.81 €

Total à affecter : + 17 388.78€ (Excédent)

Affectation de cet excédent de fonctionnement sera reportée comme suit, au budget 2013 :

- en section d'investissement au compte 001, recette : 17 388.78 €

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Budget atelier

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2012 : -386.44 € Résultat antérieur reporté (2011) : 2472.54 €

Total à affecter : 2 086.10 € (Excédent)

Affectation de cet excédent de fonctionnement sera reportée comme suit, au budget 2013 :

- en section de fonctionnement au compte 002 : 2 086.10 €
- en section d'investissement au compte 1068 : 0.00 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2012 : + 3 686.00 € Résultat antérieur reporté (2011) : + 10 755.99 €

Total à affecter : + 14 441.99 € (Excédent)

Affectation de cet excédent de fonctionnement sera reportée comme suit, au budget 2013 :

- en section d'investissement au compte 001, recette : 14 441.99 €

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet: Vote des taux d'imposition

Il est décidé de maintenir les taux d'imposition :

Taxe Habitation	5.63 %
Foncier Bâti	6.75 %
Foncier Non Bâti	46.06 %

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Indemnisation des frais de mission des élus

La trésorerie demande une délibération nominative lorsqu'un élu va au congrès des maires qui se déroule en novembre. Pour les autres missions, une délibération générale est suffisante.

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de délibération générale car les élus (maire et 1^{er} et $2^{\grave{e}me}$ adjoints) qui sont amenés à se déplacer le plus souvent ne demandent pas de remboursement de frais de mission.

En ce qui concerne le congrès des maires, la délibération sera prise ultérieurement si besoin.

Objet : convention déneigement avec le Conseil Général

L'entreprise TARRET qui déneige nos voies communales peut déneiger sous convention certaines voies départementales lors de son passage. Déjà, l'an passé, une convention avait été signée. Elle est reconduite cette année mais avec des tarifs de remboursement différents - 5€ net/km pour 8,509 km de routes départementales.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la nouvelle convention mais aussi celles à venir dans le futur.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Renouvellement convention ATESAT

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a besoin des services de l'Etat, dans le cadre de la convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des Raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour tout ce qui relève des routes, des ouvrages d'arts, de l'accessibilité, etc.

La mairie a demandé son renouvellement. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la prochaine convention.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Questions diverses

- Prévisions budgétaires :

Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir aux travaux et achats pour le budget 2013. Il informe qu'il reste les travaux de l'église et du chemin en restes à réaliser au budget 2013.

Section d'investissement :

voirie

Route de Sannegrand : 13 256 € TTC } Ont fait l'objet d'une demande de subvention DETR

Route du Mas - section 2 : 10 213 € TTC Route du Mas en commun avec Bellegarde : 5 207 € TTC VC 112 route du bas du bourg : 16 321 € TTC VC 1 - arrivée bourg par bellegarde : 12 046 € TTC

TOTAL : 57 043 TTC

Ouvrages

<u>Pont du moulin de Chez Lucet</u> : ouvrage d'art qui se dégrade. Les services de l'Etat ont conseillé d'interdire le pont aux véhicules de plus de 6 tonnes.

Mur de soutènement à Sannegrand : 19 585 € TTC

<u>Portail du cimetière</u>: Daniel PODETTI indique que le portail en bois du cimetière est en très mauvais état. Il pourrait être remplacé par un portail métallique.

Aménagement bourg

Tour lampadaire ou déplacement, allée nord, parking et accès handicapé

Salle polyvalente

Achats de 25 tables à 200 € HT l'unité, soit 5 000 € HT

• administratif

Achat d'un véhicule pour l'employé communal : environ 6 500 €

Reliure Etat Civil: 350 €

Section de fonctionnement :

• <u>peintures extérieures mairie</u>

Fenêtres + porte (devis signé) : 3 922 € TTC Persiennes + volets : 5 124 € TTC

Philippe ANDRIEUX préconise des couleurs grises pour les fenêtres et une autre couleur radicalement différente mais plus foncée pour la porte. Les couleurs choisies pour les fenêtres sont le gris et pour la porte le même rouge que le bar restaurant la Vallée Gourmande

- Comptes rendus des différents syndicats :

o Association forestière

Olivier BERTRAND fait un compte rendu sommaire de la réunion de l'association forestière Chassin Cheval. Le maire, excusé à cette réunion, regrette que l'aménagement du chemin de Chez Bardy aux Trois Ponts et desservant le bois de Barenteix, n'est pas été mentionné (chantier en cours par entreprise SIMONET).

o Réunion du Syndicat Intercommunal d'Electrification

Evelyne GRAVEY et Olivier BERTRAND ont assisté à la réunion du SIE. Ce syndicat est voué à disparaître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Secrétaire, Le Maire,